



FONDATION OVE

NÉGOCIATIONS ANNUELLES 2025

La CGT aborde les négociations 2025 dans un esprit de défense des salarié.e.s et de leurs droits.

Nous sommes fidèles à nos valeurs et attachés aux fondamentaux collectifs de solidarité de notre Société : pour de meilleures conditions de travail, pour le maintien d'un système de retraite par répartition, pour des conditions dignes d'assurance chômage, cela dans un contexte où ces acquis sont constamment remis en cause.

Les restrictions au détriment du plus grand nombre attaquent l'intérêt général dans nos missions d'utilité publique à la Fondation OVE comme dans les services publics.

La CGT mène la lutte contre les inégalités, contre une flexibilité maltraitante et contre les discriminations.

Le « Ségur de la Santé » a enfin été attribué à tous les salariés de la Fondation qui en étaient exclus au 1er janvier 2024, la CGT dans un souci d'équité en demande la rétroactivité au 1er avril 2022.

La dégradation des conditions de travail et les salaires trop bas qui ne suivent pas l'augmentation du coût de la vie empêchent le recrutement indispensable de personnels qualifiés en CDI.

Certains postes ne sont plus pourvus. Le recours à l'intérim « coûte » sans résoudre les problèmes de fond. Ainsi certaines activités professionnelles sont réalisées par des personnels non qualifiés auxquels seules des formations à minima sont proposées.

Tous les salarié.e.s ont droit à des salaires décents, à des emplois stables et à des possibilités de formations qualifiantes qui leur permettent d'évoluer.

Revendications CGT 2025

Nous demandons, des efforts significatifs en salaires et conditions de travail :

- Que l'employeur revienne sur sa décision unilatérale de suspendre l'acquisition d'ancienneté en cas de maladie, tel qu'annoncé dans le mail du 8 septembre 2020
- La remise en place de la subrogation pour maintien de salaire en cas d'indemnité de Sécurité Sociale
- Que l'employeur porte, via son syndicat employeur et vers les autorités publiques, nos demandes répétées de revalorisation de salaire de 300 euros pour toutes et tous lors des négociations en cours
- Qu'il embauche systématiquement les personnels à un échelon supérieur au minimum conventionnel
- Qu'il utilise la possibilité offerte par l'article 39 de la convention collective pour augmenter les salaires de l'ensemble des personnels
- L'élargissement des droits à congés trimestriels pour tous les personnels
- Une augmentation de la participation employeur à la complémentaire santé
- Une augmentation de la participation employeur au budget Activités Sociales et Culturelles du CSE, au bénéfice de meilleures prestations pour les salarié.e.s
- La prise en charge de la journée solidarité par l'employeur

De plus, la CGT a refusé de signer l'accord d'entreprise conclu entre l'employeur et les syndicats CFDT et SUD, qui renouvelle le principe d'un CSE unique au sein de la Fondation OVE.

Plus de 2300 salariés, plus de 100 établissements sur 20 départements sur toute la France et une seule instance...

Les salarié.e.s d'OVE méritent une vraie négociation sur le dialogue social dans l'entreprise et sur les moyens alloués aux Instances Représentatives du Personnel.

La CGT demande la mise en place de représentants du personnel de proximité par accord d'entreprise et la mise en place d'un programme ambitieux d'amélioration des conditions de travail

La CGT demande la poursuite des négociations d'un accord d'entreprise ambitieux sur la prévention des risques professionnels. Ambitieux non seulement dans l'analyse des risques auxquels sont exposés les salariés de la Fondation OVE, mais aussi dans les mesures de préventions qu'il prévoira.